PRÉFET
DE L'EURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale de la protection
des Populations de l'Eure
Affaire suivie par Anne-Marie GRIFFON-PICARD
Directrice

Evreux, le 11 OCT. 2022

Le Préfet
à
mesdames et messieurs
les maires des communes situées dans une zone à risque particulier
(destinataires « *in fine* »)

Objet : Lutte contre l'influenza aviaire - passage en risque modéré

Le nombre de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en élevage et dans la faune sauvage est en forte augmentation ces dernières semaines en France métropolitaine. Au vu de l'évolution défavorable de la situation, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc Fesneau, a décidé de relever le niveau de risque sur l'ensemble du territoire national. A compter du dimanche 2 octobre, le risque passe de faible à "modéré " et s'accompagne d'un renforcement de la surveillance des élevages de volailles et des mesures de protection.

Votre commune est située dans une **zone à risque particulier** (ZRP). Le passage en risque modéré entraîne l'application des mesures suivantes :

– dans les établissements à finalité commerciale, les volailles et les oiseaux captifs détenus sont mis à l'abri et leur alimentation et leur abreuvement sont protégés ;

– toute exploitation non-commerciale (basse-cour) doit mettre à l'abri ses animaux et protéger l'alimentation et l'abreuvement ;

– une surveillance clinique quotidienne des volailles pour tous les détenteurs d'oiseaux captifs doit être mise en œuvre.

– des autocontrôles sont mis en place par les professionnels. Ce dispositif volontaire vise à renforcer la détection précoce du virus dans les élevages de palmipèdes des filières gras et chair situés en zone à risque particulier (ZRP) et prévenir ainsi sa diffusion ;

– les rassemblements d'oiseaux (exemples : concours ou expositions) sont interdits dans les ZRP ;

– il est interdit de faire participer des oiseaux originaires des ZRP à des rassemblements organisés dans le reste du territoire ;

– les transports et lâchers de gibiers à plume sont interdits. Des dérogations peuvent être accordées sous conditions par la DDPP ;

– le transport ou l'utilisation des appelants sont interdits. Des dérogations peuvent être accordées sous conditions par la DDPP.

Par ailleurs, **quelle que soit la zone** dans laquelle se situe la commune, **tout détenteur de volailles a des obligations** en termes d'application des mesures de biosécurité pour la prévention de l'influenza aviaire. Tous sont concernés, qu'ils soient professionnels ou non.

Les éleveurs professionnels et les acteurs intervenant en matière de sécurité sanitaire font l'objet d'une information spécifique.

Je vous demande de bien vouloir diffuser largement le document ci-joint, édité par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, à tous les administrés de votre commune détenteurs d'une basse-cour, éventuellement via le bulletin municipal.

La direction départementale de la protection des populations est à votre disposition pour répondre aux questions que vous vous poseriez (ddpp@eure.gouv.fr).

Toute information relative à la présence d'oiseaux sauvages morts doit être transmise sans délai à l'OFB (02.32.43.34.88 / sd27@ofb.gouv.fr) et toute mortalité anormale d'oiseau d'élevage ou domestique à la DDPP (02.32.39.83.00 / ddpp@eure.gouv.fr).

Simon BABRE

Annexe

Destinataires

Acquigny	Bueil	Duranville	Hardencourt-Cocherel	Ménilles	Rouvray	Saint-Vigor
Ailly	Caillouet-Orgeville	Émalleville	La Haye-Aubrée	Merey	Saint-Aubin-de-Scellon	Selles
Aizier	Cailly-sur-Eure	Épaignes	La Haye-de-Routot	Le Mesnil-Jourdain	Saint-Aubin-sur-Quillebeuf	Thiberville
Amfreville-sur-Iton	Campigny	Étréville	Hécourt	Mesnil-sur-l'Estrée	Saint-Georges-Motel	Tocqueville
Asnières	Cauverville-en-Roumois	Ézy-sur-Eure	Heudebouville	Morainville-Jouveaux	Saint-Germain-sur-Avre	Le Torpt
Autheuil-Authouillet	Chambray	Fains	Heudreville-sur-Eure	Muzy	Saint-Maclou	Tourville-sur-Pont-Audemer
Bailleul-la-Vallée	La Chapelle-Bayvel	Fatouville-Grestain	Hondouville	Neuilly	Saint-Mards-de-Blacarville	Toutainville
Barville	La Chapelle-du-Bois-des-Faulx	Fiquefleur-Équainville	Houlbec-Cocherel	Pacy-sur-Eure	Saint-Martin-Saint-Firmin	Triqueville
Berville-sur-Mer	La Chapelle-Hareng	Fontaine-Bellenger	Irreville	Le Perrey	Sainte-Opportune-la-Mare	Trouville-la-Haule
Beuzeville	Colletot	Fontaine-la-Louvet	Ivry-la-Bataille	Piencourt	Saint-Pierre-de-Cormeilles	La Vacherie
Le Bois-Hellain	Conteville	Fontaine-sous-Jouy	Jouy-sur-Eure	Pinterville	Saint-Pierre-du-Val	Valletot
Boncourt	Cormeilles	Fort-Moville	La Lande-Saint-Léger	Les Places	Saint-Samson-de-la-Roque	Vannecrocq
Boulleville	Corneville-sur-Risle	Foulbec	Manneville-la-Raoult	Le Plessis-Hébert	Saint-Siméon	Vaux-sur-Eure
Bouquelon	Croisy-sur-Eure	Fresne-Cauverville	Manneville-sur-Risle	Pont-Audemer	Saint-Sulpice-de-Grimbouville	Vieux-Port
Bourneville-Sainte-Croix	Clef Vallée d'Eure	Gadencourt	Marais-Vernier	Les Préaux	Saint-Sylvestre-de-Cormeilles	
Breuilpont	Drucourt	Garennes-sur-Eure	Martainville	Quillebeuf-sur-Seine	Saint-Symphorien	